

Date de dépôt: 24 novembre 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de la commune de Versoix relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains Inter-Regio

Rapport de M. Sami Kanaan

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports, sous la présidence de M. Gilles Desplanches, a examiné la motion 1445 présentée par la commune de Versoix lors de ses séances des 21 et 28 janvier 2003. La prise de notes a été assurée par M^{me} Caroline Martinuzzi, qu'elle soit ici remerciée.

MM. Philippe Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation (OTC), Pierre-André Gesseney et Fabrice Etienne (OTC), ont assisté à l'une ou l'autre de ces deux séances.

Pour l'examen de cette motion, la Commission a entendu une délégation du Conseil municipal de Versoix (MM. Jean-Pierre Piccot, Philippe Reday, Jacques Fritz, Sergio Mazzone, Yves Demierre et Patrick Malek-Asghar), un représentant des CFF (M. Serge Anet), ainsi que l'OTC.

La délégation du Conseil municipal de Versoix relève que cette proposition de motion a été votée à l'unanimité de leur Conseil et que cela se reflète dans la composition de la délégation, où chaque groupe politique est représenté.

La délégation insiste sur les points suivants:

- La commune tente depuis des années de faire arrêter plus de trains en gare de Versoix. Or au contraire un train régional matinal a été récemment supprimé, ce qui fait qu'aucun train ne s'arrête entre 7 h 52 et 8 h 52. Il faut plus de train Inter-Regio ou directs, au moins aux heures de pointe.
- Faire arrêter plus de train représente une nécessité pour contribuer à limiter l'engorgement des entrées de la ville sur cet axe; de nombreuses personnes de la région prennent le train à Versoix.
- A titre d'exemple, un des représentants de Versoix précise qu'il travaille à l'aéroport et qu'un concept favorisant le transfert modal pour les employés de l'AIG est en voie d'élaboration, mais tous ces efforts ne mèneront à rien si pour se rendre en train de la région de Versoix vers celle de l'aéroport, la desserte n'est ni attractive ni suffisante.
- Par rapport à Coppet, si on prend en compte les deux gares de Versoix, il y a plus de personnes qui prennent le train à Versoix qu'à Coppet; or Coppet bénéficie d'une desserte en trains Inter-Regio et en trains régionaux nettement plus dense.

La délégation du Conseil municipal ne savait pas, avant les travaux de la commission, que le canton négociait actuellement avec les CFF une cadence au quart d'heure, à terme, sur la 3^e voie CFF. Lors de sa mise en service, la 3^e voie pourrait, dans un premier temps, avoir des effets en partie même négatifs pour Versoix, car plus aucun train Inter-Regio ne s'arrêterait à Versoix.

Du côté des CFF, on avance surtout des arguments liés à la densité du trafic sur l'axe Genève-Lausanne. L'inauguration de la 3^e voie Genève-Coppet en décembre 2004 permettra de développer une offre plus dense au niveau régional, en fonction des commandes de prestations de l'Etat de Genève (et de Vaud), et de décharger l'axe principal. La 3^e voie permettra une cadence à la demi-heure, mais pas au quart d'heure, car il n'y a qu'un seul point de croisement à 7 km du départ, conformément aux décisions de l'Etat de Genève à l'époque (1997). Des négociations sont en cours pour prévoir deux autres points de croisement qui permettraient à terme une cadence au quart d'heure. Par contre des arrêts supplémentaires de trains Inter-Regio, ou un nombre plus grande de ceux-ci, paraît impossible sur cet axe. Les CFF sont bien sûr disposés à discuter avec la commune; l'interlocuteur principal reste l'OTC.

L'OTC confirme qu'une étude est en cours pour un passage à la cadence au quart d'heure, étude dont les résultats seront connus au printemps 2003. Une telle cadence ne serait possible que vers 2007-2008. Des liaisons directes sont déjà possibles entre Versoix et la Praille grâce à l'inauguration de la halte Lancy-Pont-Rouge. Par ailleurs, un plan d'action pour développer les P&R (parkings relais) va être prochainement publié, en particulier pour accompagner l'ouverture de la 3^e voie. Toute une série de P+R seront installés le long de cette voie. Enfin, il est important de garder en mémoire que, dans la Convention entre CFF et Etat de Genève concernant cette 3^e voie, il est clairement dit que des trains « grandes lignes » s'arrêtent en gare de Versoix.

La Commission décide de prendre la motion proposée par la commune de Versoix comme base de travail et de l'amender.

Sur recommandation de l'OTC, la Commission décide d'utiliser la notion de « trains directs », plus générale que celle d'Inter-Regio.

Invite N° 1:

M. Kanaan présente un amendement (éléments modifiés en gras):

*« - d'inviter le Conseil d'Etat à **négoier avec les CFF la mise en place, dès que possible, d'une cadence d'un quart d'heure, au moins aux heures de pointe, pour le futur Réseau Express Régional (RER) sur la Rive droite, avec des liaisons directes vers l'aéroport et Lancy-Pont-Rouge, et de présenter un rapport à ce sujet** »*

Le Président met l'invite ainsi formulée aux voix et elle est acceptée à l'unanimité :

Pour : 14 (3 L ; 3 S; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre : --
Abstention : --

Invite N° 2:

M. Kanaan présente un amendement (éléments modifiés en gras):

*« - de **négoier avec les CFF une augmentation du nombre de trains directs s'arrêtant à Versoix** »*

Le président met l'invite ainsi formulée aux voix et elle est acceptée à l'unanimité :

Pour : 14 (3 L ; 3 S ; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre : --
Abstention : --

Invite N° 3:

A la suite d'un amendement présenté par M. Kanaan et d'une discussion de la Commission, l'invite N° 3 est formulée comme suit:

« - de négocier avec les CFF une amélioration immédiate de l'offre de trains s'arrêtant à Versoix en attendant la mise en service de la troisième voie, notamment dans la tranche horaire matinale 7h30 – 8h30 »

Le président met l'invite ainsi formulée aux voix et elle est acceptée à l'unanimité :

Pour : 14 (3 L ; 3 S ; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre : --
Abstention : --

Invite N° 4:

A la suite d'un amendement présenté par M. Kanaan et d'une discussion de la Commission, l'invite n° 4 est formulée comme suit:

« - de prendre toutes les mesures nécessaires, d'entente avec la commune de Versoix et toute autre commune concernée, pour améliorer substantiellement et rapidement l'offre en places de stationnement « P+R » dans ce secteur »

Le président met l'invite ainsi formulée aux voix et elle est acceptée à l'unanimité :

Pour : 14 (3 L ; 3 S ; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre : --
Abstention : --

Le président met également aux voix **le nouveau titre** de cette motion 1445, à savoir : **« relative à la mise en place d'un réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains directs à Versoix »**

Ce titre, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité :

Pour : 14 (3 L ; 3 S; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre : --
Abstention : --

Puisque cette motion, à l'origine une motion communale selon l'article 37Ade la Loi sur l'administration des communes, devient une motion du Grand Conseil, elle peut donc être reformulée comme suit:

« Le Grand Conseil,

pour faire suite à la motion du conseil municipal de Versoix « relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains Inter-Regio »,

invite le Conseil d'Etat à

- négocier avec les CFF la mise en place, dès que possible, d'une cadence d'un quart d'heure, au moins aux heures de pointe, pour le futur Réseau Express Régional (RER) sur la Rive droite, avec des liaisons directes vers l'aéroport et Lancy-Pont-Rouge, et de présenter un rapport à ce sujet;*
- négocier avec les CFF une augmentation du nombre de trains directs s'arrêtant à Versoix;*
- négocier avec les CFF une amélioration immédiate de l'offre de trains s'arrêtant à Versoix en attendant la mise en service de la troisième voie, notamment dans la tranche horaire matinale 7 h 30 – 8 h 30;*
- prendre toutes les mesures nécessaires, d'entente avec la commune de Versoix et toute autre commune concernée, pour améliorer substantiellement et rapidement l'offre en places de stationnement « P+R » dans ce secteur ».*

Le président met ensuite aux voix la motion 1445 ainsi reformulée dans son intégralité et elle est acceptée à l'unanimité :

Pour : 14 (3 L ; 3 S; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre : --
Abstention : --

Annexe: motion de la commune de Versoix

Proposition de motion (1445)

relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains directs à Versoix

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

pour faire suite à la motion du conseil municipal de Versoix « relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains Inter-Regio »,

invite le Conseil d'Etat à

- négocier avec les CFF la mise en place, dès que possible, d'une cadence d'un quart d'heure, au moins aux heures de pointe, pour le futur Réseau Express Régional (RER) sur la Rive droite, avec des liaisons directes vers l'aéroport et Lancy-Pont-Rouge, et de présenter un rapport à ce sujet;
- négocier avec les CFF une augmentation du nombre de trains directs s'arrêtant à Versoix;
- négocier avec les CFF une amélioration immédiate de l'offre de trains s'arrêtant à Versoix en attendant la mise en service de la troisième voie, notamment dans la tranche horaire matinale 7 h 30 – 8 h 30;
- prendre toutes les mesures nécessaires, d'entente avec la commune de Versoix et toute autre commune concernée, pour améliorer substantiellement et rapidement l'offre en places de stationnement « P+R » dans ce secteur ».

ANNEXE

Secrétariat du Grand Conseil**M 1445**

*Proposition présentée par la commune
de Versoix*

*Date de dépôt: 14 février 2002
Messagerie*

**Proposition de motion
relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER)
et à une demande d'augmentation des arrêts des trains Inter-
Regio**

Le CONSEIL MUNICIPAL DE VERSOIX,

Conformément à l'article 37a de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

Vu les articles 143 et 147 a de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 septembre 1985;

Vu la pétition de 2357 habitants de Versoix et des communes voisines, remise à M^mc la présidente du Grand Conseil en mars 2001, demandant une desserte plus fréquente de la gare de Versoix;

Vu le rapport 1345-A de la Commission des transports du Grand Conseil du 25 mai 2001;

Vu l'avancement des travaux de la 3^e voie CFF entre Coppet et Genève;

propose respectueusement au GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève, par 18 oui et 1 abstention,

- d'inviter le Conseil d'Etat à mettre en place un Réseau Express Régional (RER) sur la Rive droite dès l'achèvement de la 3^e voie et de présenter un rapport à ce sujet ;
- de négocier avec les CFF une augmentation du nombre des trains Inter-Regio s'arrêtent à Versoix, en attendant la mise en service de la 3^e voie.